

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER-

Siège social : Menzel Hayet 5033 Monastir.

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 19 juin 2014, la Société Moderne de Céramique- SOMOCER- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée approuve le contenu du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ième} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 4 904 803,973 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2013	4 904 803,973
(+) Résultats reportés	2 248 715,768
Base de calcul de la réserve légale	7 153 519,741
(-) Réserves légales (5%)	357 675,987
Bénéfice	6 795 843,754
Affectation réserve spéciale pour réinvestissement exonéré	2 200 000,000
Bénéfice disponible	4 595 843,754
Dividende à distribuer (50 millimes /action)	1 441 594,000
Résultat à reporter	3 154 249,754

La date de mise en paiement des dividendes : 20 août 2014

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ème} résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, tel que prévu par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions réglementées qui y sont énumérées. Elle approuve aussi toutes les autres opérations conclues avec les parties liées telles que détaillées comme suit :

- 1- La vente à la société Abdennadher Bricolage Center-ABC- d'une marchandise pour une valeur de 4 036 158 Dinars TTC.
- 2- La vente à la société AB CORPORATION d'une marchandise pour une valeur de 16 884 Dinars TTC.
- 3- La vente à la société SOTEMAIL d'une marchandise pour une valeur de 5 746 313 Dinars TTC.
- 4- La vente à la société SOMOSAN d'une marchandise pour une valeur de 75 475 Dinars TTC.
- 5- La vente à la société SOMOCER NEGOCE d'une marchandise pour une valeur de 705 939 Dinars TTC.
- 6- L'achat des marchandises auprès de la société Abdennadher Bricolage Center pour une valeur de 1 191 Dinars TTC.
- 7- L'achat des marchandises auprès de la société SOTEMAIL pour une valeur de 1 792 061 Dinars TTC.
- 8- La constatation des produits relatifs au loyer de la boutique sise à la Pyramide du lac pour la société ABC et la salle sise à Menzel Hayet pour un montant de 32 977 Dinars TTC.
- 9- La constatation des produits relatifs au loyer du dépôt sis à Rades pour la société ABC pour un montant de 42 712 Dinars.
- 10- La constatation des produits relatifs au loyer de son siège social au profit de la société SOTEMAIL pour un montant de 1 200 Dinars TTC.
- 11- La souscription en 2013 à un billet de trésorerie émis par la société Ab Corporation d'un montant de 700 000 dinars.

Ces conventions ont été votées chacune à part. Les actionnaires intéressés n'ont pas pris part aux votes et le quorum a été recalculé en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à Cent cinquante milles (150 000) dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8^{ème} résolution :

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de PriceWaterHouseCooper représentée par son associé M.Abderrahmen Fendri et la Compagnie Tunisienne des Experts Comptable, CETEC, représentée par M.Bacem Grati, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de PriceWaterHouseCooper représentée par son associé M.Abderrahmen Fendri et de désigner le Cabinet Radhouane Zarrouk Consulting, représenté par Mr Radhouane Zarrouk comme deuxième commissaire aux comptes.

Et ce, pour une période de trois années, 2014, 2015, 2016 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de la société ou de son mandataire tout pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation du procès verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

Bilan au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	<u>déc-13</u>	<u>déc-12</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
• Immobilisations incorporelles	<i>IV.1</i>	2 252 660	2 237 296
• Moins : amortissements	<i>IV.1</i>	-1 028 101	-914 669
• Immobilisations corporelles	<i>IV.2</i>	89 871 057	82 384 315
• Moins : amortissements	<i>IV.2</i>	-50 626 505	-47 321 196
• Immobilisations financières	<i>IV.3</i>	27 094 956	28 665 817
• Moins : provisions	<i>IV.3</i>	-1 826 053	0
Total des actifs immobilisés		65 738 014	65 051 562
Autres actifs non courants	<i>IV.4</i>	1 037 222	88 901
<u>Total des actifs non courants</u>		66 775 236	<u>65 140 463</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
• Stocks	<i>IV.5</i>	22 015 699	14 608 806
• Moins : provisions		-653 632	-789 975
• Clients et comptes rattachés	<i>IV.6</i>	26 389 621	28 805 999
• Moins : provisions	<i>IV.6</i>	-11 315 924	-9 953 710
• Autres actifs courants	<i>IV.7</i>	6 302 513	7 503 499
• Moins : provisions	<i>IV.7</i>	-594 111	-648 272
• Autres actifs financiers	<i>IV.8</i>	5 700 000	0
• Liquidités et équivalents de liquidités	<i>IV.9</i>	187 782	26 023
<u>Total des actifs courants</u>		48 031 948	39 552 370
Total des actifs		<u>114 807 184</u>	<u>104 692 833</u>

Bilan au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Capitaux Propres et Passifs</u>	<i>Notes</i>	<u>déc-13</u>	<u>déc-12</u>
Capitaux propres			
• Capital social		28 831 880	27 273 400
• Réserves		14 914 254	14 556 578
• Réserves spécial de réinvestissement		5 200 000	4 400 000
• Autres capitaux propres		0	50 000
• Résultats reportés		3 154 250	2 407 196
Total des capitaux propres avant résultat	IV.10	52 100 383	48 687 174
• Résultat de la période		0	0
Total des capitaux propres avant affectation		<u>52 100 383</u>	<u>48 687 174</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
• Emprunts	IV.11	557 354	8 700 222
• Provisions pour risque	IV.12	13 699 706	157 354
Total des passifs non courants		<u>14 257 060</u>	<u>8 857 576</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
• Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	16 837 027	16 995 427
• Autres passifs courants	IV.14	4 699 221	5 319 796
• Autres passifs financiers	IV.15	19 930 780	16 678 041
• Concours bancaires	IV.16	6 982 712	8 154 820
Total des passifs courants		<u>48 449 740</u>	<u>47 148 083</u>
Total des passifs		<u>62 706 800</u>	<u>56 005 659</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>114 807 183</u>	<u>104 692 833</u>

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

SOMOCER- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2013

	Capital social	Réserves légalés	Réserves statutaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Subventions d'investissements	Distribution dividendes	Réserve spéciale	Résultats de l'exercice	Fonds Social	total
Solde au 31/12/2010	24 255 000	1 789 838	1 081 645	11 215 762	3 869 706	0	0	3 000 000	0		45 211 951
A.G.E. du 29/11/2011	2 425 500				-2 425 500						0
Solde après AG.E. du 29/11/2011	26 680 500	1 789 838	1 081 645	11 215 762	1 444 206	0	0	3 000 000	0		45 211 951
Résultat de l'exercice 2011									2 212 337		2 212 337
Affectation bénéfiques 2011(AGO du 22/06/2012)		182 827			85 485		1 334 025	560 000	-2 212 337	50 000	0
Distribution de dividendes							-1 334 025				-1 334 025
Solde au 31/12/2011 après affectation	26 680 500	1 972 665	1 081 645	11 215 762	1 529 691	0	0	3 560 000	0	50 000	46 090 264
A.G.E. du 30/11/2012	592 900				-32 900			-560 000			0
Solde après AG.E. du 30/11/2012	27 273 400	1 972 665	1 081 645	11 215 762	1 496 791	0	0	3 000 000	0	50 000	46 090 264
Résultat de l'exercice 2012									4 233 314		4 233 314
Affectation bénéfiques 2012 (AGO du 25/06/2013)		286 505			910 405		1 636 404	1 400 000	0	0	4 233 314
Distribution de dividendes							-1 636 404		-4 233 314		-5 869 718
Solde au 31/12/2012 après affectation	27 273 400	2 259 170	1 081 645	11 215 762	2 407 196	0	0	4 400 000	0	50 000	48 687 174
Distribution Fonds Social										-50 000	-50 000
A.G.E. du 06/12/2013	1 558 480				-158 480			-1 400 000			0
Solde après AG.E. du 06/12/2013	28 831 880	2 259 170	1 081 645	11 215 762	2 248 716	0	0	3 000 000	0	0	48 637 174
Résultat de l'exercice 2013									4 904 804		4 904 804
Affectation bénéfiques 2013 (AGO du 19/06/2014)		357 676			905 534		1 441 594	2 200 000	-4 904 804		0
Distribution de dividendes							-1 441 594				-1 441 594
Solde après effectation des bénéfices 2013	28 831 880	2 616 846	1 081 645	11 215 762	3 154 250	0	0	5 200 000	0	0	52 100 383

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER-

Siège social : Menzel Hayet 5033 Monastir.

Suite à la réunion de son assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2014, la Société Moderne de Céramique- SOMOCER- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

1^{ière} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que le capital social qui est actuellement de Vingt huit millions huit cent trente et un mille huit cent quatre vingt (28 831 880) dinars soit augmenté de deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) dinars pour le porter ainsi à trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) dinars, et ce, par la création et l'émission de deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune à prélever des réserves suivantes :

- Deux millions deux cents milles (2 200 000) dinars par voie d'incorporation du compte « réserves spéciales pour réinvestissement exonéré » selon les dispositions de la loi N°93/120 du 27 Décembre 1993.
- Cent trente sept mille sept cent vingt (137 720) dinars par voie d'incorporation du compte « résultats reportés »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que les deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) actions nouvelles soient attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de trois (03) actions nouvelles pour trente sept (37) actions anciennes et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ième} résolution :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital, l'assemblée Générale décide de modifier, comme suit, l'article 6 des statuts.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) dinars. Il est divisé en trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) actions de Un (01) Dinar chacune. Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital et constater la réalisation de cette augmentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal de la société ou de son mandataire tout pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation du procès verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité